

# **Patria**

## Code de conduite



If there is any conflict or inconsistency between this translation and the English version, the English shall be the governing and prevailing version.

## Responsabilité, intégrité et conduite éthique des affaires- les fondements des activités commerciales

Notre réputation de conduite des affaires et de processus décisionnel hautement éthiques est un impératif stratégique qui crée un avantage durable. Les pratiques commerciales éthiques et une attention de tous les instants pour la lutte contre la corruption sont au cœur de la manière dont nous menons nos affaires. Notre engagement indéfectible envers des pratiques commerciales équitables et éthiques et un héritage de transparence guident tout ce que nous faisons en tant qu'entreprise et définissent le travail de notre programme d'éthique et de conformité.

Nos normes éthiques reflètent notre culture et nos valeurs ainsi que les principes qui guident notre conduite, et nous attendons de nos fournisseurs et partenaires qu'ils respectent les mêmes normes élevées. Alors que nous devons nous assurer que nous respectons nos exigences légales et réglementaires, nous devrions aller encore plus loin en construisant et en maintenant une culture de valeurs et de principes basée sur des opérations commerciales respectant des règles d'éthique strictes.

Afin de garantir le maintien de notre culture de valeurs, d'intégrité et de conduite éthique des affaires, nous encourageons notre personnel et nos parties prenantes externes à signaler tout problème ou toute conduite présumée contraire à l'éthique par le biais de nos canaux de signalement internes et externes.

En aucun cas l'entreprise n'exercera de représailles à l'encontre une personne qui signale sincèrement et de bonne foi un problème, une conduite contraire à l'éthique présumée ou réelle. Nous nous engageons à soutenir et à protéger l'employé ou toute autre personne qui refuse d'agir de manière contraire à l'éthique, même si cela peut conduire à une perte commerciale.

Chacun d'entre nous façonne notre culture par ses paroles et ses actes. En prenant de bonnes décisions et en faisant des choix éthiques dans notre travail, nous instaurons la confiance entre nous et avec nos parties prenantes, et nous obtenons de meilleurs résultats lorsque nous instaurons et préservons la confiance avec nos clients, les organes gouvernementaux, les actionnaires, les partenaires commerciaux ainsi que les autres parties prenantes et représentants.

Esa Rautalinko  
Président et PDG de Patria



# Code de conduite

## Introduction

La réputation et la fiabilité à long terme du Groupe Patria (« Patria ») en tant que partenaire sont les fondements d'une activité rentable et font partie intégrante de la valeur du Groupe. Toute l'activité de Patria repose sur la confiance, ce qui signifie honnêteté, fiabilité et normes élevées en matière de conduite éthique des affaires.

Le présent Code de conduite (« Code ») définit les normes d'éthique et de conformité des membres du conseil d'administration des entreprises de Patria, des directeurs, des employés, des travailleurs intérimaires et des partenaires commerciaux. Le Code reflète également les valeurs de Patria qui reposent sur les valeurs universelles d'intégrité, de transparence, de responsabilité et de développement durable.

À ce Code s'ajoutent des politiques et des directives plus détaillées, dont certaines sont mentionnées dans le présent Code. Il incombe à tous les directeurs, employés et travailleurs intérimaires d'accéder à des directives, des instructions et des normes supplémentaires via les Systèmes de gestion intégrée (IMS) ou systèmes équivalents en usage au sein du groupe Patria si nécessaire. Patria s'engage à fournir une formation et des informations à son personnel et à entretenir un dialogue permanent avec ses partenaires commerciaux externes afin de les sensibiliser à ce Code.

En outre, Patria développe continuellement ses processus liés au suivi, à la surveillance, à l'audit, aux rapports et aux enquêtes afin de garantir l'intégrité, la transparence et le respect du Code.

## Applicabilité du Code

Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration des entreprises de Patria, ainsi qu'aux directeurs, au personnel, y compris les employés et les travailleurs intérimaires (« Personnel »), y compris ceux des filiales de Patria.

Le respect du présent code par l'ensemble du personnel est une exigence non négociable. Chaque membre du Personnel doit comprendre les lois et réglementations relatives à son travail et prendra les mesures appropriées pour garantir la conformité à ces lois et réglementations.

Patria s'engage à tout mettre en œuvre pour faire appliquer le Code (ou assurer l'adoption d'un ensemble de politiques similaires) dans les entreprises dans lesquelles Patria a investi mais ne possède pas la majorité des actions ou n'exerce pas de contrôle effectif. En outre, Patria exige et déploie tous ses efforts pour s'assurer que les fournisseurs, sous-traitants et autres partenaires commerciaux (entreprises ou particuliers) agissant à quelque titre que ce soit pour ou au nom de Patria s'engagent à respecter le Code de Patria ou aient des politiques similaires garantissant une conduite éthique.

## Conformité aux Lois et Réglementations

Patria s'engage à respecter les lois et réglementations des pays où elle exerce ses activités. Dans le cas où celles-ci seraient moins exhaustives ou strictes que notre propre norme, Patria appliquera toujours la norme Patria. Les principales initiatives internationales soutenues par Patria sont les suivantes : la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (ONU), le Pacte mondial de l'ONU et l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

## Mise en œuvre du Code et Signalement de problèmes

Les actes enfreignant le présent Code, même s'ils sont commis avec la meilleure des intentions, peuvent porter un préjudice important et durable à la réputation de Patria et peuvent entraîner des poursuites judiciaires contre Patria et son Personnel. Tout membre du Personnel de Patria qui enfreint le présent Code fera l'objet des mesures disciplinaires strictes, pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la rupture du contrat.

Le Code (ou les documents disponibles dans l'IMS relatifs au Code) ne saurait répondre à toutes les situations spécifiques auxquelles

le Personnel sera confronté dans l'environnement complexe des affaires. En cas d'incertitude, il est conseillé au Personnel de Patria de discuter de la question avec le superviseur ou le responsable, le Département des ressources humaines, ou de demander conseil au Département juridique.

En outre, tout le personnel est tenu de signaler avec diligence tout problème de conformité, toute infraction présumée ou réelle du présent Code ainsi que toute autre comportement répréhensible. Les options de signalement sont les suivantes :

- rapport de premier niveau en personne ou par écrit à son propre superviseur ou responsable, au Département des ressources humaines, au Conseiller juridique ou au Directeur juridique et Responsable chargé de la conformité ;
- signalement par e-mail adressé à [lakia@patriagroup.com](mailto:lakia@patriagroup.com) à destination du Responsable chargé de la conformité ;
- en dernier recours, le signalement de fautes professionnelles dans les cas graves, le signalement dans le cadre du service SpeakUp® de People Intouch par Internet et téléphone ;
- l'établissement de rapports pour les parties prenantes externes est rendu possible grâce à un canal disponible sur le site Internet de [www.patriagroup.com](http://www.patriagroup.com).



Les affaires d'inconduite grave sont par exemple les infractions aux règles des marchés publics, les problèmes de santé et de sécurité, les problèmes de sécurité des produits, les problèmes environnementaux, le harcèlement sexuel et autre, les conduites répréhensibles graves et continues, la corruption, le blanchiment d'argent, la violation des règles fiscales, les violations des règlements d'exportation ou d'importation, la fraude, les détournements de fonds, les délits d'initié, les activités criminelles.

Il n'est pas autorisé de divulguer des informations classifiées ou des secrets commerciaux lors de l'établissement du signalement à l'aide de SpeakUp®.

Dans tous les cas, les droits et la vie privée de la ou des personnes déclarantes et de la ou des personnes accusées de faute sont protégés et respectés dans des conditions adéquates. Patria ne tolérera aucune action ou représailles préjudiciables à l'emploi contre une personne qui soulève un problème de conformité. Toute personne qui fait ou tente de faire obstacle au signalement, prend des mesures de représailles à l'encontre d'un dénonciateur, engage des poursuites à l'encontre des personnes ayant fait un signalement ou enfreint la confidentialité du signalement, fera l'objet de mesures disciplinaires strictes, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Une personne ayant fait un signalement ou une divulgation de manière abusive ou malveillante peut toutefois faire l'objet de mesures disciplinaires.

## CODE DE CONDUITE DE L'ENTREPRISE

### Respect des Droits de l'homme

Patria respecte et défend les droits universels de l'homme tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU dans ses activités. Parmi les droits que Patria considère comme fondamentaux et universels figurent : la liberté d'opinion ou d'expression, de religion et de réunion pacifique ainsi que l'absence de toute discrimination fondée sur la race, l'âge, la nationalité, le sexe ou l'orientation sexuelle. En outre, Patria ne tolère aucun recours au travail forcé ou au travail des enfants ou bien le trafic d'êtres humains. Les droits de l'homme des employés sont interprétés en conformité avec les Conventions de l'OIT.



## Promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être

Patria a pour objectif de créer un environnement de travail sûr et stimulant à l'ensemble du Personnel. Par conséquent, l'ensemble du Personnel est tenu d'exercer ses fonctions sans pour autant nuire à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail.

Les mesures actives de sécurité industrielles visent à promouvoir la santé et la sécurité au travail, le bien-être de l'individu et de la communauté de travail et, par conséquent, ont également une incidence sur la croissance de la rentabilité de l'entreprise.

Les superviseurs et les responsables sont chargés de créer un environnement de travail sûr conformément à la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail. Le rôle du Responsable de la sécurité industrielle consiste à contrôler la conformité aux réglementations et politiques. Un élément important de la conformité est l'attitude générale du personnel.

Il incombe à chaque employé de contribuer à assurer un environnement de travail sûr en maintenant un niveau élevé de sécurité industrielle. Il incombe à tous de veiller au bien-être au sein de la communauté de travail.

En plus de la sécurité industrielle traditionnelle, il est essentiel d'intervenir chaque fois qu'un manquement au bien-être physique ou mental est rencontré sur le lieu de travail. Les problèmes et manquements doivent être identifiés et des solutions doivent être apportées. Chez Patria, chaque employé a le droit et la responsabilité de maintenir des activités qui favorisent le développement du bien-être pour lui-même et sa communauté de travail.

Dans les relations entre les parties et avec des tiers, un climat d'ouverture et de tolérance, de respect et de politesse ainsi que d'équité et de confiance doit être maintenu.

## Création de l'égalité et de la non-discrimination

Patria met tout en œuvre pour créer un environnement de travail où règnent la confiance mutuelle et le respect et où la diversité est encouragée et appréciée. Tous les employés exerçant des fonctions dirigeantes sont tenus de promouvoir activement et résolument une culture de leadership conforme aux valeurs de Patria et à l'esprit du présent Code. Les employés sont traités et évalués en fonction de leurs compétences professionnelles. Patria à être un employeur qui respecte l'égalité des chances et traite tous les employés de manière équitable, impartiale et égale. Aucune forme de harcèlement ou de discrimination n'est tolérée.



## Promotion de la participation du personnel

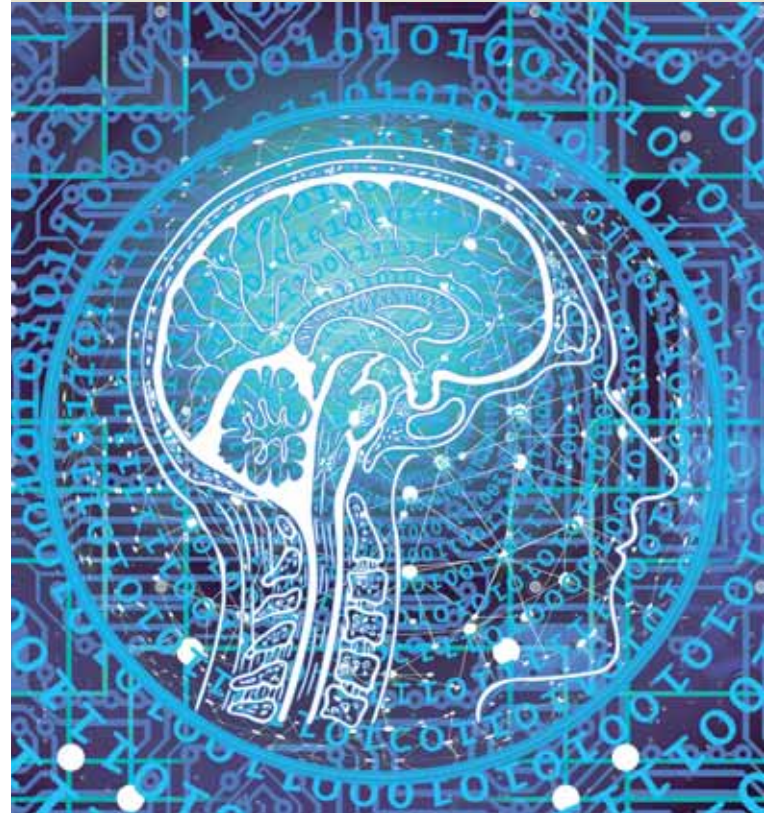
Patria s'engage à permettre la participation des employés à la planification et à la prise de décision concernant leur propre travail et leur environnement de travail et respecte les conventions collectives de travail. Le système de négociation de Patria permet de résoudre de manière contrôlée tout litige découlant de l'application des conventions collectives de travail et de la législation du travail. Les accords locaux sont une pratique établie chez Patria.

## Prévention des conflits d'intérêts/ transactions entre parties liées

Les employés, les responsables et les directeurs de Patria doivent défendre les intérêts de Patria et, ce faisant, agir de manière responsable et éviter toute activité pouvant entraîner un conflit d'intérêts. Les intérêts financiers, politiques ou autres intérêts personnels et privés ne doivent pas influencer les décisions commerciales, car ils peuvent entrer en conflit avec les intérêts de Patria ou de nos partenaires commerciaux. Les décisions prises par ou pour Patria ne doivent jamais être influencées par des préférences ou relations personnelles.

Si un conflit d'intérêts survient ou est susceptible de survenir, il doit être divulgué et une solution doit être recherchée avec le responsable concerné afin d'éviter tout impact négatif sur les intérêts de Patria.

Les décideurs et le personnel participant à la préparation des transactions commerciales doivent évaluer personnellement et





activement si une transaction commerciale réalisée ou à conclure par Patria risque de mettre en péril les intérêts de Patria en raison d'un conflit d'intérêts potentiel ou réel.

Lorsqu'un décideur a connaissance d'une transaction commerciale prévue par Patria et qui est liée à une partie qui lui est proche, il doit immédiatement en informer par écrit (e-mail) son supérieur hiérarchique et la partie responsable de la préparation de la transaction. Les décideurs sont également tenus d'évaluer la situation concernant les transactions commerciales auxquelles ils participent au nom des parties liées. Si ces transactions commerciales ont un lien avec Patria, ou si la personne liée entretient un lien différent avec Patria, par exemple par le biais d'une relation contractuelle effective ou potentielle, le décideur doit soulever activement ce problème avec la société liée. Au cas où il serait découvert qu'une personne ne se désistait pas, des mesures disciplinaires appropriées seraient prises. En outre, une personne peut même être tenue personnellement et financièrement responsable de sa non-récusation en vertu de la législation applicable.

Le directeur juridique de l'administration du groupe ou une personne désignée se charge de l'enregistrement des parties qui

appartiennent aux parties liées de la société en spécifiant ces parties au moyen d'un organigramme du groupe et de l'organisation.

## Conformité à la législation environnementale

La protection de l'environnement est un sujet important dans l'ensemble des opérations commerciales de Patria. Patria respecte strictement les réglementations et législations environnementales. En outre, Patria s'engage à exercer ses activités conformément aux principes du développement durable en utilisant les ressources naturelles de manière responsable, en améliorant sans cesse ses performances environnementales et en évitant la pollution.

## Engagement envers la qualité

Patria fournit des produits et des services de haute qualité à ses clients. La qualité est mesurée et évaluée afin de veiller au respect des exigences des clients et d'améliorer leur niveau de satisfaction. Patria conserve les agréments, licences et certificats requis par les lois applicables et les clients et agit en conformité avec ceux-ci. Les activités de Patria relèvent d'une gestion conforme à la norme ISO 9001.



## Protection des biens, des actifs et de la propriété intellectuelle de Patria

Tous les biens et actifs de Patria doivent être utilisés à des fins commerciales légitimes et doivent être protégés contre toute utilisation non autorisée. En aucun cas les actifs de Patria ne doivent être utilisés à des fins personnelles, frauduleuses ou de toute autre manière abusive. Patria respecte également la propriété intellectuelle en vigueur d'autrui.

La propriété intellectuelle de Patria, comprenant les brevets, les inventions, les logiciels et autres documents protégés par le droit d'auteur, le savoir-faire, les secrets commerciaux, les marques et les marques déposées, compte parmi ses actifs les plus précieux. Patria protège sa propre propriété intellectuelle et ses informations commerciales secrètes et ne les partage pas sans autorisation. Tout aussi important, Patria respecte et traite de manière confidentielle la propriété intellectuelle et les informations confidentielles de ses concurrents, partenaires commerciaux et clients.

## Respect de la sécurité des informations et de la vie privée

Patria maintient un niveau de sécurité physique et de l'information qui protège et garantit la confidentialité, l'intégrité et la facilité d'utilisation des informations et des documents relatifs aux partenaires commerciaux, aux clients et aux autres groupes d'intérêts. Patria garantit également la fiabilité envers ses partenaires et les autorités en ce qui concerne la protection des données et la sécurité des informations en tant que partie prenante dans leurs projets critiques. Patria protège les secrets commerciaux et professionnels ainsi que la confidentialité de sorte que la continuité des opérations commerciales soit également assurée en cas de perturbations et de situations exceptionnelles. Patria veille à ce que chaque employé ait accès aux informations dont il a besoin pour accomplir ses tâches professionnelles.

Patria respecte la vie privée de son personnel, de ses partenaires commerciaux et de ses clients et exige une conformité stricte aux lois et réglementations applicables en matière de données à caractère personnel.





## CONDUITE DES AFFAIRES

### Engagement auprès de la société, sponsoring, lobbying et dons

Patria s'engage auprès d'organismes internationaux et nationaux, de gouvernements et d'agences gouvernementales à de multiples niveaux et de nombreuses manières (par exemple, en tant qu'entreprise citoyenne, contribuable et employeur). Lors des échanges avec les gouvernements, les agences et les représentants, des normes éthiques élevées et un niveau de transparence élevé doivent être appliqués. Des exigences particulières s'appliquent aux interactions avec les gouvernements et les entreprises d'état, notamment en ce qui concerne les marchés publics, le lobbying, les cadeaux et les invitations. L'ensemble du personnel doit agir avec honnêteté, transparence et sincérité dans ses relations avec les parties prenantes et respecter les politiques, directives et procédures de Patria ainsi que les lois et réglementations applicables dans ses relations avec les représentants et parties prenantes.

Les dons et le parrainage doivent être effectués d'une manière strictement transparente. Patria octroie des dons sur une base volontaire sans rien demander en retour et respecte les lois et réglementations locales en vigueur. Le parrainage est utilisé pour influencer positivement la réputation de Patria et la perception du public. Les objectifs de parrainage et de dons doivent être traités d'une manière centralisée par l'équipe Communication de l'entreprise et doivent être conformes aux directives de Patria.

Patria n'accorde pas de dons, de parrainage ou d'autres avantages monétaires aux partis politiques, aux candidats ou aux personnes exerçant une fonction publique et ne soutient pas les particuliers dans la poursuite de leurs objectifs politiques. Patria peut toutefois participer à un débat public lorsque celui-ci revêt une importance commerciale ou une importance stratégique pour l'entreprise.

Patria collabore étroitement avec les clients et les autres parties prenantes, et cette collaboration est prévue à long terme. Pour Patria, un partenariat gratifiant est défini comme une collaboration professionnelle, fiable, ouverte et transparente que toutes les parties concernées peuvent adopter. Les relations avec les parties prenantes sont menées avec intégrité, équité et confidentialité.

## Adhésion aux lois et réglementations relatives au contrôle des exportations

Patria s'engage à exercer ses activités partout dans le monde dans le respect total des lois et réglementations applicables en matière de contrôle des exportations, en permanence.

Il nous incombe à tous, à tous les niveaux de Patria, de veiller au respect des exigences finlandaises ainsi qu'à celles de tous les autres

pays dans lesquels nous sommes implantés. Patria s'est engagé à mettre en œuvre un Programme de conformité interne et solide, permettant d'identifier et de protéger tous les produits, technologies et services contrôlés, à garantir que des licences d'exportation appropriées existent pour autoriser tout transfert impliquant des fournisseurs, clients, partenaires commerciaux et autres tiers, à examiner toutes les transactions dans le cadre des sanctions pertinentes et des listes de parties restreintes, à confirmer que l'utilisation finale, l'utilisateur final et la destination sont autorisés, et à tenir des registres précis et des mécanismes de compte rendu efficaces.

Notre Département juridique et notre Responsable du contrôle des exportations doivent toujours être consultés en cas de doute sur la bonne conduite à adopter dans toute situation impliquant l'importation ou l'exportation d'articles contrôlés.

## Engagement en faveur de la concurrence loyale et de la lutte contre les ententes

Patria encourage une concurrence économique saine et efficace sur les marchés dans lesquels elle est présente et respecte toutes les lois applicables en matière de concurrence et d'antitrust.



Patria ne conclura ni n'acceptera aucun accord mutuel ou pratique entre entreprises concurrentes susceptible de limiter la concurrence. Patria n'abusera pas non plus d'une position dominante potentielle ou réelle sur un marché et demandera toutes les autorisations requises pour la réalisation de toute fusion ou acquisition.

## Responsabilité en matière de cadeaux et d'invitations

En aucun cas Patria n'accorde des paiements, faveurs, avantages, invitations ou contributions monétaires à des clients, fonctionnaires, agents publics ou employés d'organisations gouvernementales afin de remporter des contrats ou d'obtenir des avantages. Dans ses relations d'affaires, Patria veille toujours à éviter toute apparence d'irrégularité, telle qu'une tentative d'influencer ses partenaires commerciaux ou ses clients.

Patria encourage son personnel à développer ses réseaux au nom de l'entreprise de manière responsable. La participation aux événements doit toujours être discutée avec le supérieur direct et la pertinence professionnelle et le contenu de l'événement examinés. Alors que les invitations peuvent comporter des avantages tels que

divertissements, des repas, des réceptions, des billets et la participation à des événements sportifs ou de divertissement, si ceux-ci sont offerts ou acceptés dans le cadre d'une relation commerciale, le personnel ne peut accepter d'invitations, de cadeaux ou d'autres faveurs, quelle qu'en soit la valeur, si cela risque de compromettre, ou de sembler compromettre, notre capacité à prendre des décisions objectives au mieux des intérêts de Patria.

## Lutte contre la corruption, les paiements illégaux et les paiements de facilitation

Patria applique une tolérance zéro à l'égard de la corruption et des pots-de-vin. Patria ne tolère aucun comportement contraire à l'éthique ou corrompu de la part de son personnel ou de ses partenaires commerciaux et agit activement contre ces comportements. Les décisions fondées sur la corruption sont immorales, faussent la concurrence, portent atteinte aux actifs et à la réputation de l'entreprise et vont à l'encontre de l'intérêt commun.



Patria porte une attention particulière au comportement éthique dans ses contacts avec les partis politiques, les autorités publiques et leurs représentants dans tous les pays où nous exerçons nos activités.

Le personnel de Patria, les représentants et les partenaires commerciaux de Patria ne sont pas autorisés, directement ou indirectement, à offrir, promettre ou verser des pots-de-vin aux agents, clients, fournisseurs, autres partenaires commerciaux ou représentants, ni à demander ou accepter des pots-de-vin partout dans le monde.

Il est interdit d'effectuer ou d'autoriser tout paiement illégal ou paiement de facilitation. Ces paiements peuvent inclure, par exemple, de petites sommes d'argent destinées à faciliter ou accélérer l'exécution de fonctions de routine, telles que la délivrance de permis ou de licences ou le traitement de documents gouvernementaux. Dans les situations ambiguës, il faut consulter le responsable concerné ou le Département juridique. Des paiements de facilitation ne peuvent être effectués que dans des cas exceptionnels, lorsque la vie ou la santé d'une personne est en danger. Ces paiements doivent toujours être acceptés par le Directeur juridique.

## Conformité aux rapports financiers établis de façon précise et à une stratégie fiscale transparente

Patria respecte toutes les règles applicables en matière de comptabilité et de rapports financiers. Les rapports financiers de Patria sont établis sur la base des normes internationales d'information financière.

Toutes les transactions financières doivent être dûment autorisées conformément aux politiques décisionnelles de Patria et dûment enregistrées dans ses livres. Les obligations en matière d'enregistrement et de rapport sont obligatoires et font l'objet d'un audit annuel ainsi que de contrôles internes. En aucun cas Patria ne falsifiera ou ne contrefera des documents financiers ou autres ni ne créera d'informations trompeuses.

Le Groupe Patria se conforme aux lois et réglementations fiscales de chaque pays dans lesquels il est implanté. Lorsque les lois fiscales ne contiennent pas de directives claires, la prudence, l'approche conservatrice et la transparence seront les principes directeurs.



## Prévention du blanchiment d'argent

Patria n'autorise pas le blanchiment d'argent dans ses opérations et met tout en œuvre pour l'empêcher. Le blanchiment d'argent est la pratique consistant à effectuer des transactions financières pour dissimuler l'identité, la source ou la destination de l'argent lié à des activités criminelles, telles que la corruption, le terrorisme ou le trafic de stupéfiants.

## Intégrité envers les clients

Tous nos clients doivent être traités avec respect et intégrité. Nous répondons aux besoins des clients de la meilleure manière possible dans le cadre des directives commerciales et éthiques qui s'appliquent à Patria. Pour les clients participant à un appel d'offres, le respect des règles d'appel d'offres du client doit être démontré dans tous les contacts avec le client.

## Fiabilité vis-à-vis des fournisseurs

Patria met tout en œuvre pour établir des relations fiables, équitables et mutuellement bénéfiques avec ses fournisseurs. La sélection des fournisseurs repose sur une concurrence libre et équitable et sur des critères de sélection des fournisseurs transparents, notamment des facteurs objectifs tels que la qualité, la fiabilité, la livraison et le prix, sans préférences pour des raisons personnelles.

Patria exige de ses fournisseurs qu'ils travaillent conformément aux principes présentés dans le présent Code et qu'ils respectent les lois nationales des pays dans lesquels ils opèrent.

## Normes éthiques élevées des tiers, tels que les intermédiaires, les représentants du marché et les fournisseurs

Outre le personnel, les agents, consultants, intermédiaires, représentants du marché, prestataires de services, fournisseurs et autres partenaires commerciaux avec lesquels Patria est en relation d'affaires, représentent tous Patria et agissent pour ou au nom de Patria. À ce titre, ces tiers sont tenus d'exercer leurs activités dans le respect des normes éthiques élevées et de se conformer à la législation locale dans tous les pays où ils opèrent. Les partenaires commerciaux doivent être évalués et nommés conformément aux directives applicables, y compris, mais sans s'y limiter, le processus de sélection des partenaires commerciaux. Les processus d'évaluation et de nomination sont transparents, l'authentification est consolidée, mesurée et traçable et les partenaires sont supervisés.

## Communication

La communication de Patria est fondée sur la stratégie et les valeurs du groupe, le code de conduite et les directives opérationnelles. Notre travail de communication consiste à diffuser des informations pertinentes, actualisées, précises et véridiques à toutes les parties prenantes de Patria tout en gérant et en renforçant l'image et la marque de Patria.

# Comment signaler une violation présumée du Code de conduite

## Processus SpeakUp

Si vous estimez qu'il y a eu violation du Code de Conduite:

1

Parlez-en à votre manager, ou bien à son superviseur

ou

Si vous ne vous sentez pas à l'aise...

2

Parlez-en à votre département RH ou au Département juridique de Patria ou envoyez un e-mail: [lakia@patriagroup.com](mailto:lakia@patriagroup.com)

ou

Si vous ne vous sentez pas à l'aise, et souhaitez rester anonymes...

3

Signalez vos préoccupations et parlez-en au Département juridique de Patria via l'outil SpeakUp, disponible 24h sur 24.



## Comment utiliser le service de signalement SpeakUp dans les cas graves

Le personnel de Patria est encouragé à signaler toute conduite présumée répréhensible, essentiellement auprès du superviseur, du responsable hiérarchique ou du service Conformité. Le système SpeakUp étant un service cloud, aucun document confidentiel ou secret commercial ne doit être inclus dans le rapport.

Le système SpeakUp est destiné aux cas graves, tels que les suspicions de risque grave pour la santé ou la vie, l'intimidation, le harcèlement sexuel ou autre, les comportements inappropriés graves et continus, la corruption, la violation de la réglementation fiscale, les infractions à l'exportation ou à l'importation, la fraude, les détournements de fonds, les délits d'initié, les infractions environnementales ou autres actes criminels.

Le système SpeakUp est géré par une tierce partie et l'anonymat ainsi que la protection des données sont garantis. Vos données à caractère personnel ne seront disponibles que si vous choisissez de les laisser disponibles. Le traitement des données à caractère personnel par le système SpeakUp est strictement réglementé par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) conformément à la réglementation nationale qui le met en œuvre.

Vous pouvez utiliser le site Internet ou le téléphone disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Les messages téléphoniques seront consignés par écrit avant d'être envoyés au service Conformité de Patria pour enquête.

**URL du service web :**

**[www.speakupfeedback.eu/web/patria](http://www.speakupfeedback.eu/web/patria)**

**CODE D'ACCÈS PATRIA 51341**

### Numéros de téléphone des pays participants

**Belgique:** 0800 71365

**Norvège:** 800 18333

**Finlande:** 08001 13031

**Estonie:** 800 0044 208

**Suède:** 020 798813

**Lettonie:** 8000 2490

Les questions et réponses sont disponibles sur l'Intranet de Patria. Vous pouvez également envoyer vos questions au département Communications à l'adresse [communications@patriagroup.com](mailto:communications@patriagroup.com) ou au Département juridique à l'adresse [lakia@patriagroup.com](mailto:lakia@patriagroup.com).

## Site Internet

### Déposer un rapport

Connectez-vous à l'adresse Internet. Choisissez le pays où vous travaillez et la langue à utiliser. En plus de la langue locale, vous pouvez également choisir l'anglais. Saisissez le code d'accès de l'entreprise et rédigez votre message. Envoyez le message. Vous recevrez un numéro de cas à six chiffres qui vous permettra de suivre l'enquête de manière anonyme, de répondre à d'éventuelles questions et de recevoir un rapport. Veuillez noter ce numéro.

### Suivre l'enquête

Connectez-vous à l'adresse Internet. Choisissez le pays où vous travaillez et la langue à utiliser. Saisissez le code d'accès spécifique de l'entreprise et le numéro de cas à six chiffres. Lisez le message et vous pourrez y répondre si nécessaire.

La procédure d'enquête officielle est décrite dans l'IMS.

## Téléphone

### Transmettre un rapport

Composez le numéro de téléphone local gratuit et saisissez le code d'accès spécifique de l'entreprise de Patria, sélectionnez la langue locale ou l'anglais et laissez votre message. Pendant l'appel, vous ne parlerez pas à un opérateur. Toutes les instructions ont été préenregistrées et vous guideront aisément tout au long de la procédure. Dans un délai d'une semaine, vous pourrez rappeler pour écouter la réponse de l'entreprise. Vous pouvez laisser un nouveau message de suivi après cette réponse. Ce cycle de conversation peut être répété à l'infini.

### Suivre l'enquête

Composez le numéro de téléphone local gratuit et saisissez le code d'accès spécifique de l'entreprise. Sélectionnez la langue. Pour entendre la réponse, appuyez sur 1 et saisissez votre numéro de cas. Après avoir écouté votre réponse, vous pouvez immédiatement laisser un nouveau message de suivi ; si vous avez besoin d'un peu plus de temps pour réfléchir, vous pouvez simplement raccrocher puis rappeler une autre fois.

La procédure d'enquête officielle est décrite dans l'IMS.



**Patria**

[www.patriagroup.com](http://www.patriagroup.com)

